

Par courriel

Jeudi, 9 avril 2020

Maha Clour

Directrice de projets principale – Interfaces municipales et commerciales

Direction principale Prolongements et grands projets Métro

Direction exécutive Ingénierie et grands projets

Société de transport de Montréal

Madame Clour,

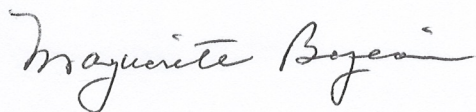
Lors des audiences publiques tenues en février et mars dernier, les participants ont soulevé plusieurs questions relatives aux études et décisions qui ont conduit à l'élaboration du projet de prolongement de la ligne bleue. La commission apprécierait recevoir des informations complémentaires sur des sujets abordés lors des séances d'information et d'expression des opinions.

1. En 2016, le projet de loi 76 a modifié l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal. Dans cette foulée, le dossier du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, anciennement délégué à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), a été transféré à la Société de transport de Montréal (STM).  
Pourriez-vous s.v.p. fournir une liste des études, documents ou autres pièces justificatives sur lesquels se sont fondées les décisions prises par le STM ou par d'autres instances décisionnelles (en précisant laquelle ou lesquelles) relativement :
  - au tracé, le long des rues Jean-Talon Est et Bélanger ;
  - à la localisation des édicules principaux et secondaires (notamment pour les stations de métro Lacordaire et Anjou) ;
  - à l'emplacement exact du terminus d'autobus à Anjou ;
  - à la pertinence et à l'emplacement du stationnement incitatif à Anjou, ainsi qu'au choix de ne pas prévoir de stationnement aux autres stations.
  - et au non-enfouissement des lignes hydro-électriques d'Hydro-Québec à Anjou.
2. Pourriez-vous s.v.p. accompagner cette liste par leurs résumés (s'ils existent), ainsi que par les dates de réalisation et de mise à jour des documents ?
3. Dans le cadre des séances d'information, il a été question que la STM présente prochainement à la population les concepts architecturaux pour les futures installations. Quels sont les mécanismes de participation publique prévus par la STM relativement à la présentation de ces informations (information, consultation, discussion, délibération, collaboration, etc.), et quels sont les horizons temporels ?

4. Dans le cadre des séances d'information, il a été question que la STM présente prochainement à la population les mesures de mitigation qu'elle prévoit mettre en place pendant la durée des travaux. Quels sont les mécanismes de participation publique prévus par la STM relativement à la présentation de ces mesures (information, consultation, discussion, délibération, collaboration, etc.), et quels sont les horizons temporels ?
5. Comment fonctionnent le comité de toponymie, le comité de sélection des projets d'arts (1%) et le comité consultatif d'intégration architecturale, urbaine et patrimoniale (CCIAUP) :
  - Qui sont leurs membres ?
  - Quels sont leurs processus décisionnels ?
  - Quels sont les échéanciers de leurs livrables ?
  - Quels mécanismes de participation publique sont intégrés à leurs activités (information, consultation, discussion, délibération, collaboration, etc.), et quels sont leurs horizons temporels ?
6. Afin que la commission puisse situer son rapport dans le contexte actuel, quel est l'état d'avancement à ce jour des plans et devis du projet, station par station ?
7. De façon générale, comment envisagez-vous atteindre les critères de la certification *Envision* ?
8. Pourriez-vous s.v.p. fournir davantage d'information sur la signalétique dans le métro ?
9. Comment les citoyens peuvent-ils se tenir informés des suites du projet ?

La commission vous saurait gré de lui faire parvenir vos réponses au plus tard le 23 avril 2020. Vous comprendrez que la date de production du rapport est tributaire de la réception des réponses à ces questions.

Merci de votre collaboration,



Marguerite Bourgeois  
Présidente de commission

c.c. Frédérick Roussel  
Secrétaire corporatif adjoint  
Secrétariat corporatif et direction Affaires juridiques  
Direction générale  
Société de transport de Montréal